



Plainte harcèlement

Par Starter718

Bonjour à tous,

Je suis un nouvel arrivant sur ce forum et je voudrais obtenir si possible des outils pour solutionner notre problème.

Depuis le 24 janvier, une plainte a été déposée à l'encontre de notre fille et de sept autres élèves de son collège pour harcèlement scolaire.

Nous avons dû aller à la gendarmerie le lendemain pour que son portable et sa tablette soient mis sous scellé.

Le gendarme instruisant la plainte nous a informé que s'agissant d'un délit, ma fille serait auditionnée en présence d'un avocat (obligatoire vu qu'elle est mineure).

Seulement voilà, depuis la mise sous scellés, plus rien. Aucune date d'audition ne nous a été donnée, rien que des délais sans cesse repoussés.

D'où ma question : quel moyen de pression avons nous pour que les gendarmes s'activent et auditionner notre enfant.

Nous sommes par ailleurs intimement convaincus que notre fille est étrangère à cette plainte sans pour autant remettre en cause le fait que le plaignant soit victime de harcèlement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Consultez un avocat.

Il sera de toute façon utile de l'avoir informé en détail pour préparer le jour de l'audition.